



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service : Eau, Environnement et Forêt
Affaire suivie par : Jean-Luc ASTOLFI
Tél : 04 88 17 85 80
Courriel : jean-luc.astolfi@vaucluse.gouv.fr

RAPPORT
de la direction départementale des territoires de Vaucluse
en application de la loi du 27 décembre 2012

-
Phase consultation

Objet : Demande de mise en réserve : réserve de Mormoiron.

Pétitionnaire : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (FDAAPPMA).

Commune de réalisation du projet : MORMOIRON

I - GENERALITES - DESCRIPTION DU PROJET

La fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de Vaucluse souhaite la mise en place d'une réserve de pêche sur une portion du Toulourenc sur la commune de Mormoiron pour une durée de 5 ans (2019-2023). Cette mesure de protection de la faune piscicole est motivée par l'objectif de reconstitution du patrimoine piscicole, et notamment de l'espèce « truite fario ».

La mesure s'étendra sur les deux rives de la rivière avec pour limites :

- amont : l'amont du pont du chemin de la Pavouyère,
- aval : l'aval de la confluence avec le ruisseau de St Laurent.

soit sur une distance d'environ 1700 mètres.

II – INSTRUCTION - PROCEDURE

II – 1) Procédure :

La mise en place d'une réserve temporaire de pêche est prévue par les articles R. 436-73 et R. 436-74 du code de l'environnement. Celle-ci est instituée par arrêté préfectoral, lequel détermine les limites amont et aval de la section de cours d'eau ou plan d'eau et la durée pendant laquelle cette réserve est instituée.

II – 2) Avis du service instructeur

Les services et personnes morales consultés ont donné un avis favorable à la mise en place de cette mesure de protection de la population piscicole.

Après avoir analysé le dossier et recueilli les avis, le service instructeur est favorable à la création de cette réserve, compte-tenu des caractéristiques de la population piscicole et de la pression de pêche sur le réseau des Sorgues.

A Avignon le 15 novembre 2018

signé

Jean-Luc ASTOLFI